

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, a à sa session régulière tenue le 11 avril 2018, adopté le « Règlement d'emprunt numéro RÉG318-2018 relativement à l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents, et ce, pour les bureaux administratifs de la MRC ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la M.R.C. de La Mitis, au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 15^e JOUR DE MAI 2018



Marcel Moreau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphane Chouinard, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de Ste-Anne-de-Monnoir certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre9.....heure et14.....heure le 22 jour de Mai.....2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 22^e JOUR DU MOIS Mai 2018



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)